République et Canton de Neuchâtel

COMMUNE DE LA TENE

CONSEIL GENERAL

Procès - verbal N° 10

Séance extraordinaire

du jeudi 5 novembre 2009 à 20 h 00

à

l'Espace Perrier, salle "Les Bourguignonnes"

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 1er octobre 2009
3. Election d'un-e membre de la commission financière en remplacement de Roland Walther, élu au Conseil communal
4. Election d'un-e membre de la commission des naturalisations et des agrégations en remplacement de Roland Walther, élu au Conseil communal
5. Programme de législature 2010/2012
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la création du guichet social régional de l'Entre-deux-Lacs à Saint-Blaise
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande d'autorisation générale d'emprunter d'un montant total de 10'000'000 francs
8. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la constitution de diverses servitudes au profit du droit de superficie distinct et permanent N°D4018 du cadastre de Marin-Epagnier
9. Motions et propositions
10. Réponse du Conseil communal à la question écrite de Daniel Jolidon concernant les syndicats intercommunaux et les fondations, du 11 juin 2009
11. Interpellations et autres questions
12. Lettres et pétitions
13. a) Communications du Conseil communal

    b) Communications du bureau du Conseil général
14. Divers

* * * * *

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, ouvre la séance et souhaite la bienvenue au public, à la presse, ainsi qu'aux conseillers généraux et communaux présents.

1. Appel

Présents : 31	Excusés : 8	Absent : 0	Majorité : 16

Sont excusés : Mmes N. Fellrath (PSLT), M. Penaloza (PSLT), S. Praz (PLRT) ;

MM. R. Bischof (PLRT), J.-J. Masson (PSLT), P. Perret (PLRT), L. Siliprandi (PLRT) et G. Togni (PLRT).

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, demande au parti socialiste de bien vouloir compléter le bureau, Mme N. Fellrath (PSLT) étant excusée. Mme A. Humbert (PSLT) fonctionnera donc en tant que secrétaire-adjointe.

Il rappelle également aux intervenants de parler près des micros afin de faciliter la prise du PV.

2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 1er octobre 2009

M. M. Montini (PLRT) signale qu'à son intervention, page 9, 4e §, il convient de lire :

"La participation *des* particuliers et non pas la gratuité de l'accès aux transports publics nous paraît juste par rapport au fait que cet abonnement peut aussi être utilisé dans le cadre privé.".

La parole n'étant plus demandée, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 1er octobre 2009, ainsi modifié, est accepté à l'unanimité.

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

3. Election d'un-e membre de la commission financière en remplacement de Roland Walther, élu au Conseil communal

4. Election d'un-e membre de la commission des naturalisations et des agrégations en remplacement de Roland Walther, élu au Conseil communal

M. J.-D. Roethlisberger (PLRT) propose M. Pierfranco Villa (PLRT) pour la commission financière et Mme Cornelia Schmid (PLRT) pour la commission des naturalisations et des agrégations, tous deux élus tacitement.

- Applaudissements -

5. Programme de législature 2010/2012

M. D. Rotsch (cc) signale que le CC a mené une réflexion sur les axes et mesures qu'il entend privilégier durant la législature 2010-2012.

Il a établi un programme de législature donnant sa vision d'avenir de la commune. Ce premier programme de législature est un élément indispensable pour la mise en œuvre de sa politique et donne les orientations des actions qu'il entend mener.

Ce programme de législature traduit la volonté commune à l'ensemble du CC qui propose ses intentions en termes d'actions et de réalisations pour la durée de la législature.

Ces actions et réalisations touchent pratiquement tous les secteurs où la commune peut prétendre à des compétences. Elles sont basées sur des valeurs qui ont pour ambition :

- de préserver et d'accroître la qualité de vie ;
- de déployer des actions favorisant le développement durable ;
- de développer les collaborations intercommunales ;
- de renforcer le rayonnement et l'image de la commune ;
- de préserver et développer le respect ;
- d'intensifier la cohésion sociale ;
- d'offrir des perspectives de développement sur le long terme au travers d'une fiscalité adaptée.

Par ce document, le CC entend donner un véritable élan, décrire un projet politique pour la commune. Malgré un premier choix fait sur l'ensemble des mesures proposées par chacun de ses membres, il sait que des choix devront encore être faits en fonction de l'évolution de la conjoncture. En même temps, il est intimement convaincu que cette commune a un avenir, pour peu qu'elle sache jouer habilement ses atouts spécifiques. Certes soumise à la comparaison avec d'autres collectivités, La Tène tirera son épingle du jeu par le développement et la promotion de ses spécificités propres plutôt qu'en cherchant à tout prix à reproduire systématiquement ici ce qui fait la force des autres. Telle est la ferme conviction du CC.

Ainsi, La Tène, principal pôle économique du Littoral neuchâtelois, doit-elle poursuivre son développement tout en préservant son environnement, donc sa qualité de vie. Une présence marquée dans les différentes instances décisionnelles de la région et du Canton sera une des manières de développement.

Le CC estime aussi qu'il doit à la population, au Législatif et à l'administration des explications transparentes sur la manière dont il entend utiliser au cours des trois années à venir la marge de manœuvre dont il dispose, quelle que soit l'importance de celle-ci. Il relève au passage qu'il convient d'être conscient que la commune doit faire face à de nombreuses obligations découlant des législations fédérale, cantonale et communale et que, par conséquent, divers projets figureront au programme de législature ou à la planification financière en vertu de telles obligations. Celles-ci seront en outre complétées par les nécessités et les urgences qui surviendront au cours des trois années à venir.

La planification financière présentée dans ce programme de législature est le fruit d'un long travail et de nombreux choix du CC. Elle ne peut toutefois être considérée comme exhaustive. Au gré des circonstances qui émailleront les trois années à venir, certains projets devront inévitablement être anticipés, reportés ou peut-être malheureusement abandonnés, d'autres par contre ajoutés au programme envisagé à l'heure actuelle.

Celui-ci doit donc être lu comme la traduction des orientations générales que le CC s'est fixées et comme une référence pour orienter les choix à venir, bien plus que comme un programme contraignant.

Un calendrier d'application des mesures sera mis en place, ceci afin de garantir une efficacité maximum dans leur suivi avec un redimensionnement éventuel en fonction de la situation du moment. La population et le CG seront informés régulièrement sur l'avancement de ce programme de législature, donc de développement.

C'est donc avec confiance que le CC aborde les trois prochaines années de cette législature, avec à l'appui des projets mobilisateurs, en ce qu'ils traduisent une volonté d'entreprendre,

qu'ils sont nécessaires à une saine gestion de la commune, qu'ils sont utiles à son développement et qu'ils sont réalisables avec les moyens financiers à disposition.

Pour toutes ces raisons, le CC vous demande donc de prendre acte du programme de législature 2010-2012.

Avec la permission du président du CG, il passe la parole au directeur des finances qui vous donnera de plus amples détails s'agissant de la planification financière.

M. J.-M. Germanier (cc) signale que le président du CC a abordé l'essentiel au niveau du programme de législature.

Bien évidemment, tout projet a bien souvent un coût au niveau du fonctionnement du ménage communal, que ce coût soit dans les comptes d'exploitation ou dans les comptes d'investissement.

Par rapport à cette planification financière, le CC s'est posé une question. Est-ce qu'il s'agissait de faire une planification financière quelque part ordinaire en essayant de faire des hypothèses sur la variation des salaires des employés communaux, sur les recettes fiscales ou sur d'autres choses qui nous semblaient aléatoires ? Pourquoi aléatoires ? Parce qu'on sait maintenant qu'année après année, automne après automne, le Conseil d'Etat a une fâcheuse habitude d'effectuer des reports de charges sur les communes de plusieurs centaines de milliers de francs et on a des exemples précis.

On sait aussi qu'à l'horizon 2011, on aura sans doute la possibilité d'assister à une révision de la péréquation financière intercommunale qui est ô combien importante pour notre commune, puisqu'on est le deuxième contributeur du canton à ce niveau. On paie chaque année entre 4 à 5 millions et on se place directement après Neuchâtel qui paie quelque 7 millions. C'est donc quelque chose de capital pour nous et on n'ose pas imaginer ne pas avoir une bonne surprise en 2011. C'est du moins la croix qu'a le CC pour l'instant. On est dans une situation assez particulière puisque nous, le plus gros contributeur des personnes morales, et selon les prévisions de taxation qui nous ont été communiquées, on estime qu'il y a quasiment un million de francs qui vont s'envoler lors du prochain encaissement.

Il était donc difficile de faire des hypothèses autour d'un compte de fonctionnement, raison pour laquelle le CC tient ferme à ce qu'il sait et à ce qu'il croit. Il a voulu aborder la planification financière en ne mesurant que les effets des plus gros investissements qu'il vous proposera à travers ce programme de législature. Ces investissements sont à classer en deux catégories. Les premiers se trouvent à la page 7 dans le tableau n°1 ; ce sont des investissements qui sont sans incidence sur le compte de fonctionnement puisqu'ils sont quelque part autofinancés. Il y a trois mesures qui sont citées, à savoir un parc de conteneurs enterrés, un plan d'aménagement de la parcelle communale "Derrière-le-Château" à Thielle et finalement les nécessaires investissements en matière d'évacuation des eaux, respectivement de distribution d'eau potable, le tout échelonné sur les années 2010, 2011 et 2012. Le CC a aussi voulu faire une étude prospective pour savoir quel allait être le prix de l'eau à futur en allant même jusqu'en 2026 pour le prix de l'eau potable, respectivement dès 2017 pour le prix des eaux usées, en lien avec les investissements nouveaux à consentir, investissements ordinaires qui vont sortir lorsqu'ils seront complètement amortis. Il en ressort qu'on n'aura pas une facture qui va monter de façon exponentielle à ce niveau et il nous apparaît, en l'état de nos connaissances, qu'il y aura certes une augmentation mais une augmentation mesurée.

Ce qui est plus intéressant, ce sont les investissements qui ont un effet sur le compte de fonctionnement, qui se trouvent dans le tableau n°2 à la page 8, où on trouve notamment l'assainissement de la rue de la Gare pour 3 millions de francs que le CC va vous proposer d'investir en 2011. Cela concerne uniquement ce qui est de l'infrastructure et de la superstructure. Tout ce qui concerne l'eau et l'eau potable figure dans le tableau n°1 qui se trouve à la page 7.

Ensuite il faudra bien, si on va de l'avant avec ce pôle économique, commencer à le chiffrer et nous avons mis en 2012 quelques montants. Il y a des charges et il y aura sans doute aussi des recettes mais ce sont des chiffres à prendre avec toutes les précautions nécessaires car ce sont des évaluations grossières.

Le deusième gros morceau en matière d'investissements est la réfection du bâtiment sanitaire du camping de La Tène que le CC estime au maximum à 2 millions de francs pour 2011.

Le CC a donc regardé les investissements qui sortaient, les nouveaux investissements, et le tableau n°3 en page 8 fait état de la variation 2010-2012 de la charge des amortissements. On peut constater que cette variation est contenue malgré le fait qu'on va investir 5'300'000 francs sur les trois prochaines années.

Lorsqu'on s'est réuni pour la première fois au mois d'avril ou mai pour discuter de ce programme de législature, on avait 100 mesures à proposer. On les a réduites à 25 pour deux raisons. La première parce qu'on n'a pas forcément la capacité humaine de mener à terme 100 mesures et la deuxième parce qu'il a fallu faire des choix en ne proposant pas quelque chose d'exorbitant en matière d'investissements. On considère donc le programme proposé comme étant relativement costaud.

Les années 2009 et 2010 seront cruciales pour les finances communales. Le CC entend proposer à la commission financière, respectivement à votre Autorité, de faire le *dos rond* pendant ces années-là car il ne prévoit actuellement pas d'augmentation d'impôt et on compensera les excédents de charges qui inévitablement arrivent en 2009 et arriveront certainement en 2010. Pour 2011, on suppute que ces excédents de charges seront présents mais on ne sait pas à quel niveau. Il faudra puiser dans la fortune pour passer ce cap qui est difficile pour tout le monde, difficile pour le CC également car on est dans une situation où les finances sont précaires, situation pas forcément facile à vivre.

Néanmoins, avec ce que nous avons montré là, avec une maîtrise en matière financière, c'est avec une certaine forme d'ambition que le CC espère passer la fin de la législature, qui est maintenant déjà bien entamée.

M. P. Villa (PLRT) signale que les conseillers généraux du parti libéral-radical ont beaucoup apprécié de recevoir la nouveauté représentée par le programme de législature 2010-2012 et remercient le CC de cet excellent document.

Lors de la séance de préparation du 3 novembre, les membres du groupe PLRT ont salué les valeurs et les lignes directrices promues : elles sont logiques et sensées.

Un souhait commun a été que la vision dépasse l'horizon de la législature en ouvrant au terme du document un chapitre prospectif, mais la situation actuelle assez confuse justifie cette omission.

M. G. Gremaud (PSLT) signale qu'il va d'abord donner quelques considérations générales et prendra ensuite certains points particuliers.

La première impression qui se dégage à la lecture de ce rapport est qu'il n'est pas très épais, mais on constate néanmoins à sa lecture qu'il contient beaucoup d'informations, que cela soit au niveau des orientations générales ou des chiffres des principaux investissements pour les trois ans à venir. Cela permettra au Législatif notamment de mieux appréhender les investissements futurs et signale aussi à nos yeux une volonté concrète de travailler ensemble. Merci donc à notre Exécutif d'avoir réalisé cet effort de communication, qui correspond par ailleurs à une exigence du nouveau règlement communal.

Cependant, le rapport qui nous est présenté étant aussi une première, il pense qu'il est utile de nous poser diverses question à son sujet et de faire des propositions afin d'améliorer encore cet instrument de travail :

- première proposition : si certains points sont clairs et facilement compréhensibles, voire chiffrables (p.ex. construction des nouveaux sanitaires au camping), d'autres points devraient être au moins accompagnés d'une courte explication (p.ex. que prévoit-on concrètement avec la mise en place d'une plate-forme d'échanges avec les entreprises ?) ;
- deuxièmement, le rapport parle d'une centaine d'objets, dont on n'a finalement choisi que le quart. Quels étaient ces objets et quels ont été les critères de choix ?
- troisièmement, il pourrait être judicieux d'inclure dans les prévisions des considérations telles que l'évolution prévisible de la démographie de la commune, car elles ont des effets sur la situation financière de la commune et les besoins de ses habitants ;
- finalement, il serait utile de définir comment et à quelle fréquence ce document sera ou devrait être actualisé.

Voilà pour les aspects généraux, voici maintenant brièvement trois points particuliers que nous souhaitions relever :

- premièrement, nous saluons la prise en considération de certaines propositions du Législatif, comme p.ex. le point 5.2 sur la formation de maîtres d'apprentissage et de places d'apprentissage ;
- deuxièmement, concernant le chapitre 7, d'autres propositions devraient encore être prises en considération, telles que p.ex. la création d'habitat en coopératives ;
- troisièmement, concernant les tableaux 1 et 2, ils ne contiennent que trois points chacun sur la trentaine d'objets qui sont listés sur les pages précédentes. Comme il ne s'agit de toute façon que d'une vision et pas d'un budget, il aurait été utile aussi d'intégrer ces autres objets cités dans les tableaux afin d'avoir un ordre de grandeur des besoins financiers.

Voilà donc pour ces considérations. D'autres objets viendront en cours de législature et seront proposés pour être intégrés au plan de législature.

M. D. Jolidon (ELT) signale que l'Entente a aussi apprécié à sa juste valeur le travail fourni par le CC et elle l'en remercie.

C'est un document qui pourra servir de base de travail mais comme c'est une première et que la période est plutôt instable, nous prenons note et nous apprécierons au fur et à mesure la valeur de ce document.

Nous avons juste un petit regret : aucune fois, il n'est fait mention de fusion(s) alors que c'est dans l'air du temps, autant au niveau cantonal que fédéral. Il aurait été bien d'avoir une petite pensée pour essayer peut-être à la limite de devancer Neuchâtel et ne pas se faire "bouffer" parce qu'on n'aura pas agi avant.

M. A. Crameri (PSLT) signale que le porte-parole du PSLT a déjà mentionné l'habitat en coopératives.

Personnellement, il parlerait plutôt d'habitat coopératif et d'habitat à loyers modérés. Il espère que le CC en prenne acte, surtout dans le cadre de la nouvelle loi cantonale sur le logement, qui permet de développer les habitats coopératifs et qui donne des impulsions, soit par la mise à disposition de terrains s'il y en a, soit par des cautionnements, soit par des achats de parts sociales. Il pense que là, on doit faire un effort parce que tout ce qu'on évite sur les loyers sous des formes de prises en charge par l'aide sociale ou par les prestations complémentaires, c'est de l'argent qui reste dans les caisses de la commune.

Il met ensuite un point d'interrogation sur le projet du bâtiment sanitaire de La Tène car il trouve exagéré de mettre 2 millions de francs pour une occupation de quelques mois par année. Il se demande si une commune comme la nôtre peut se permettre cette dépense pour des vestiaires et des sanitaires qui ne rendent pas forcément service à la population.

La parole n'étant plus demandée, le Conseil général prend acte du programme de législature présenté par le Conseil communal.

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la création du guichet social régional de l'Entre-deux-Lacs à Saint-Blaise

M. M. Muster (cc) signale que l'objet qui vous est soumis n'est pas quelque chose de nouveau mais une adaptation de ce qui existe déjà depuis quelques années.

En 2007, les communes de l'Entre-deux-Lacs ont signé une convention qui définissait les services sociaux régionaux de l'Entre-deux-Lacs. C'était la première étape de la création du guichet social régional, qui compte trois étapes.

Aujourd'hui, pour la deuxième étape, il s'agit de mettre en place l'agence régionale AVS.

La troisième étape, à venir, sera consacrée à des objets de subventionnements ou autres bourses d'études mais on n'a pas encore de précisions quant au contenu de cette étape.

Sur le principe, l'agence régionale AVS remplace les agences communales AVS jusqu'ici assumées par les administrations communales, soumises à la caisse cantonale de compensation.

L'objectif essentiel de l'agence régionale AVS est d'accompagner dans leurs démarches les personnes au bénéfice de l'AVS qui sollicitent l'aide complémentaire p.ex.

En 2007, la commission sociale régionale, organe intercommunal qui dirige les services sociaux, avait élaboré une convention adoptée par les autorités des communes de l'Entre-deux-Lacs, créant ainsi les services sociaux régionaux de l'Entre-deux-Lacs (SSREDL). Elle ne faisait aucune référence aux étapes 2 et 3 de l'agence AVS et des bourses d'études.

Afin d'adapter le texte à la situation actuelle et future, il est proposé trois changements ou adjonctions par rapport à la convention initiale. D'abord, la création de l'agence régionale AVS, ensuite l'ouverture sur l'avenir dont un article stipule que le guichet social régional prendra en charge tout ce qui sera défini soit par l'Etat, soit par la volonté des communes, en termes de troisième volet du guichet social et enfin une correction de la liste des communes qui composent le guichet social régional, à savoir le remplacement des noms de Marin-Epagnier et de Thielle-Wavre par celui de La Tène.

La commission sociale régionale a profité de l'occasion de réactiver la possibilité pour les personnes à mobilité réduite de solliciter ces prestations, les prestations du guichet, à leur domicile ou au siège de l'administration communale. On pensait là surtout aux personnes vivant sur les hauteurs, à Enges ou à Lignières, voire à celles du Landeron qui souhaitaient être desservies mais ce uniquement sur demande. Le guichet social régional est toujours implanté à St-Blaise depuis sa création et le restera.

Pour accomplir les tâches AVS, le guichet social régional est doté de 1.5 poste, en plus des assistants sociaux et autres secrétaires qui y travaillent déjà. Les frais d'administration, de personnel et d'exploitation sont devisés pour 2010 à 134'700 francs pour la totalité des communes. La part à supporter par la commune de La Tène s'élève à 35'765 francs. Pour rappel, la participation de chaque commune est calculée par moitié au prorata du nombre d'habitants et pour l'autre moitié à celui du nombre de dossiers traités (pour La Tène : 4'799 habitants et 175 dossiers).

En conclusion, le CC vous invite et vous remercie d'accepter ce rapport.

Mme A. Humbert (PSLT), au nom de la commission financière, signale que cette dernière s'est penchée avec intérêt, particulièrement sur les implications financières du 2e volet de ce présent projet.

Comme l'a mentionné M. Muster, on se trouve ainsi dans un processus à long terme, dans une continuité.

Il a été déploré que l'on ne puisse pas influencer les contenus de cette convention autrement qu'en l'acceptant ou en la refusant.

Tout d'abord la question du personnel responsable d'effectuer ces nouvelles prestations à Saint-Blaise ainsi que les conséquences pour le personnel du bureau communal de La Tène a été abordée. Le temps de travail ainsi libéré à Marin sera affecté en particulier à la comptabilité, service qui doit être consolidé.

La commission financière a également eu le souci de savoir ce qui pourrait se passer au plan financier si une commune signataire décidait de quitter cette organisation et qui serait responsable de payer les frais investis.

Il est à remarquer que le guichet social n'a pas la compétence de conclure des emprunts et que les montants mis à disposition ne correspondent qu'aux frais d'investissements permettant l'agencement des locaux.

En conséquence, la commission financière a accepté rapport et arrêté à l'unanimité et vous invite à en faire de même.

Mme S. Fassbind (PSLT) signale que le groupe socialiste a pris connaissance avec intérêt du rapport relatif à la création du guichet social régional de l'Entre-deux-Lacs à Saint-Blaise.

Il s'agit du deuxième volet de la modification de la mise en place des GSR (guichets sociaux régionaux).

Le premier volet avait trait au regroupement des services sociaux. Ce deuxième volet concerne la régionalisation des agences AVS-AI. Ces dernières ont le même bassin de population que celles desservies par les services sociaux pour la mise en place de guichets uniques en intégrant au guichet existant l'entité de l'AVS-AI.

Toute cette organisation ou plutôt réorganisation découle de l'entrée en vigueur de la loi sur l'harmonisation de la coordination de prestations sociales, qui est entrée en vigueur le 1er mai 2005.

Le groupe socialiste souscrit dans sa quasi unanimité à ce rapport. Cela d'autant plus que cette rationalisation simplifiera, nous semble-t-il, le côté administratif de la chose et, pour l'usager, il sera aussi plus simple de savoir que tout est à la même place.

Nous sommes aussi conscients que la centralisation permettra une meilleure prise en charge des dossiers, puisqu'un assistant social fonctionne pour 100 dossiers et qu'avec 175 dossiers, La Tène pourra donc se partager encore un assistant social supplémentaire, p.ex. avec une partie des dossiers du Landeron, qui en compte 35.

Cela étant dit, le groupe accepte ce rapport avec les questions et remarques suivantes : il y a dans ce rapport beaucoup trop d'abréviations qui rendent sa compréhension trop difficile. Pourquoi y a-t-il eu un surcoût lors de la création du "pot commun" et de quel montant était-il et est-il actuellement épongé ? Est-ce que nous sommes obligés d'adopter tel quel le projet de convention ou pouvons-nous le modifier pour des questions formelles ou de fond ?

Mme C. Schmid (PLRT) signale que le groupe PLR a discuté du projet de la création d'un guichet social régional lors de sa séance de préparation.

La mise en place des GSR permet de professionnaliser les guichets, ce qui est un avantage pour les citoyens et la commune.

Le projet a été approuvé à l'unanimité par le groupe.

M. J. Wunderlin (ELT) signale que lors de sa séance de préparation, l'Entente a aussi étudié le rapport du CC concernant la création du guichet social régional à St-Blaise.

Comme il s'agit de la deuxième étape du regroupement des services sociaux, les membres de l'Entente vont soutenir ce projet.

La parole n'étant plus demandée, l'entrée en matière est acceptée à la majorité.

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, passe à la discussion de détail et au vote de l'arrêté concernant la création du guichet social régional de l'Entre-deux-Lacs à St-Blaise.

M. D. Jolidon (ELT) signale que l'art. 2 de l'arrêté dit qu'il ne déploiera ses effets que lorsque toutes les autres communes intéressées auront également approuvé leur adhésion au GSR-EDL.

Si on prend l'article 21 de la convention, il est indiqué qu'elle devient exécutoire pour toutes les communes signataires qui adoptent l'arrêté.

Ce n'est donc pas toutes les communes qui doivent l'accepter mais toutes les communes acceptantes.

Il lui semble donc qu'il y a une ambiguïté dans l'arrêté. Que se passerait-il si une commune refusait l'entrée en matière ?

M. M. Muster (cc) répond que si une commune refuse, on remettra le travail sur le métier et on enlèvera le nom de la commune dans le préambule. La commune de St-Blaise l'a acceptée cette semaine et celle de Cornaux dans peu de temps.

Pour répondre aux questions de Mme Fassbind, il signale - au niveau des abréviations - que toutes les communes ont pris le même texte. S'agissant du "pot commun", c'est un peu comme un système péréquatif. Ce n'est pas pour éponger un déficit qui est apparu à un moment donné mais pour faire circuler l'argent entre les communes qui ont beaucoup de cas et celles qui en ont moins.

La convention a été soumise aux CC, qui se sont mis d'accord pour proposer le même texte dans toutes les communes. Si on change quelque chose quant au contenu ou à la forme, cela reporterait d'autant la mise en vigueur et l'ouverture de ce deuxième volet du guichet social régional. Il rappelle que c'est à peu de choses près la même convention qui a été adoptée il y a trois ans (en 2006, avec entrée en vigueur en 2007). On y a simplement ajouté un article concernant les agences régionales AVS et un article qui permettait d'ouvrir le troisième volet à venir. Rien ne change pour le reste.

La parole n'étant plus demandée, l'arrêté du Conseil général concernant la création du guichet social régional de l'Entre-deux-Lacs à Saint-Blaise est accepté à l'unanimité.

7. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande d'autorisation générale d'emprunter d'un montant total de 10'000'000 francs

M. J.-M. Germanier (cc) signale qu'il s'agit d'une somme rondelette et précise d'emblée que ce n'est pas pour de nouveaux investissements. Vous l'aurez tous compris en lisant ce rapport de quatre pages, respectivement de l'arrêté, relativement clairs.

Il y a un peu plus de 9 millions de francs d'emprunts à renouveler arrivant à échéance jusqu'en 2011 (CPEN 2000-2010, 4.5%, solde à l'échéance de 1'650'000 francs ; BCN 2000-2010, 3.5%, solde à l'échéance de 482'500 francs et UBS 2003-2011, 2.9%, solde à l'échéance de 7'190'000 francs). On voit qu'il y a pour les emprunts CPEN et BCN une différence de 1% pour une même durée d'emprunts conclus la même année. On peut se poser des questions de ce qui se passait à l'époque mais maintenant, pour nous qui sommes aux affaires, il s'agit de faire au mieux avec ce que l'on a en matière de connaissances. L'emprunt UBS avait été conclu en 2003 avec un taux un peu plus favorable.

Pourquoi 10 millions de francs ? Parce que le CC a estimé que les recettes des personnes morales allaient quelque peu s'éroder sur les années 2009-2010-2011 et qu'il nous

manquerait certainement quelques liquidités dans ce cadre-là pour pouvoir boucler le ménage communal.

Pourquoi le faire maintenant pour 2010 et 2011 ? Parce que le CC entend se donner une marge de manœuvre pour conclure aux meilleurs taux et aux meilleurs moments la somme qu'il entend, en prenant bien évidemment des conseils là où il doit et en faisant des comparatifs entre les instituts bancaires et autres assureurs prêteurs.

Par rapport à ce qui restait comme bonita de la commune de Marin-Epagnier, vous avez vu qu'on n'allait pas bien loin parce qu'il y a quelque 67'000 francs qui représentent la différence entre les 57'081'000 et les 57'014'000 francs qui avaient déjà été empruntés, raison pour laquelle nous avons décidé d'aller de l'avant. Il faut que le CC puisse avoir cette marge de manœuvre pour renouveler ces emprunts aux meilleurs taux. Notre commission financière est par ailleurs relativement au courant de ce qui se passe sur le marché des capitaux. Actuellement la tendance est plutôt haussière et est annoncée comme telle pour l'année prochaine mais il y a encore peut-être quelques bonnes affaires à faire cette année. A voir… Ce n'est pas une science exacte et il est toujours plus intelligent de faire un bilan après l'emprunt que lorsqu'il faut le renouveler.

Le CC, de façon relativement ambitieuse, peut-être un petit peu trop optimiste, considère que la dette communale s'élève à quelque 44 millions. Une partie est imputable à la fondation Les Indiennes pour 8 millions et une partie imputable à l'ESRN pour 7.5 millions, ce qui fait qu'il reste 28.5 millions en chiffres ronds, soit 6'000 francs par habitant. Cette dette inquiète le CC, qui aimerait pouvoir la réduire d'un tiers. C'est peut-être un peu excessif mais on n'en sait rien. Toujours est-il que pour y arriver, il faut pouvoir dégager des exercices pour le moins équilibrés. Un petit coup de pouce au niveau de la péréquation nous ferait également du bien.

L'article premier de l'arrêté est important car il stipule que vous nous autoriseriez à conclure des emprunts jusqu'à concurrence d'un montant total de 10'000'000 francs, en une ou plusieurs tranches, aux meilleures conditions du marché, à des échéances et auprès des prêteurs de notre choix. Cela est important car lorsqu'on va chercher de l'argent sur le marché des capitaux, le taux du matin peut être différent de celui du soir. Il peut y avoir des différences significatives et il vaut mieux être à l'affût pour faire la bonne affaire au bon moment, raison pour laquelle on ne saurait que trop insister pour que vous nous donniez cette compétence à hauteur de 10 millions de francs.

Mme A. Humbert (PSLT), au nom de la commission financière, signale que le CC nous a rappelé que cette pratique d'autorisation d'emprunter était déjà utilisée à Marin-Epagnier.

Cette demande arrive avec une certaine avance en regard des divers emprunts communaux qui arriveront à terme dans les prochains mois ou années.

Cette latitude d'action, si elle est accordée ce soir, permettra de profiter d'éventuelles bonnes occasions dans un marché très réactif actuellement. De plus, les taux très bas d'aujourd'hui ne présentent qu'un risque restreint.

La commission a également débattu de la possibilité de réduire fortement la dette communale. Cette volonté, si elle a rencontré l'approbation des membres de la commission, paraît difficile à tenir, en tout cas dans la mesure d'un tiers annoncé par le CC ou par certains de ses membres.

La commission vous invite donc à suivre son exemple et d'accepter ce rapport et l'arrêté qui le concerne.

M. D. Jolidon (ELT) signale que l'Entente, dans sa séance de lundi, s'est posée pas mal de questions sur cette demande d'autorisation.

Pourquoi cette demande d'autorisation et non pas comme il était de coutume à Thielle-Wavre, une autorisation ponctuelle le cas échéant ? Quels sont les avantages de cette

autorisation ? Pourquoi, si ce n'est qu'une autorisation, ne pas demander la somme qui permettait de couvrir les anciens emprunts pour toute la législature actuelle car les 10 millions seront utilisés complètement d'ici 18 mois ? Ces 10 millions seront-ils vraiment empruntés en deux temps (2 millions d'ici fin 2010 et 7.2 millions mi-2011) ou en une fois pour rembourser les emprunts de 2010 et 2011 ? Et dans ce cas, que fera la commune du solde de ces 10 millions, environ 8 millions en placements, etc. ?

Des réponses partielles nous ont été fournies par le rapport du CC ainsi que par notre conseiller communal. A première vue, on peut comprendre que le CC ne désire pas déranger le CG toutes les années pour demander de petits montants.

On lit aussi dans le rapport que l'administration pourrait prendre une partie de cette somme de 10 millions en fonction des besoins de trésorerie. Cela signifie que si la commune a besoin de p.ex. 3 ou 4 millions, on n'aura pas assez pour couvrir l'emprunt de 2011 et il faudra revenir au début 2011 pour faire une nouvelle demande.

En sachant que l'intérêt pour 10 millions est de 300'000 francs, faut-il emprunter à 3% ? Cela représente environ 2 points d'impôt et on se demande si on n'emprunte pas trop vite car cela risque de péjorer les caisses de la commune. Il serait aberrant d'emprunter beaucoup d'argent à 3% pour le placer à 1 ou 1.5%.

Nous sommes donc restés un peu dubitatifs mais en nous référant à l'adage rappelé dans le programme de législature "la confiance ne se décrète pas, elle se construit", nous voulons accorder notre confiance au CC et à l'administration et accepterons cette demande d'autorisation d'emprunter.

M. G. Gremaud (PSLT) signale que le groupe socialiste a examiné la demande du CC et acceptera le projet d’arrêté qui lui est proposé.

Nous voyons en effet surtout dans cet objet une possibilité pour le CC de renégocier à des taux plus intéressants des emprunts arrivant prochainement à échéance et donc de réaliser éventuellement quelques économies.

M. N. Krügel (PLRT) signale que le groupe libéral-radical a lui aussi passé en revue ce rapport et certains diront qu'il l'a passé un peu "à la peignette".

Nous souscrivons pleinement à l'idée de cette autorisation générale d'emprunter de par la flexibilité qu'elle offre pour s'adresser au marché des capitaux.

Par contre, comme le disait Monsieur le conseiller communal Germanier, nous sommes revenus sur cet objectif très louable de réduction de la dette de 30%, très précisément 31.71%, sur une dizaine d'années. Nous trouvons cela extrêmement louable car nous partageons la préoccupation du CC quant à la taille de notre dette. Nous relevons simplement, pour que cette option se réalise, qu'il y a en tous les cas deux hypothèses qui doivent se réaliser.

La première est que le compte de fonctionnement, sur les 10 années envisagées, soit chaque année au moins à zéro, pour le mieux en boni. Nous constatons que le compte 2009 ne sera probablement pas en boni, celui de 2010 risque de ne pas l'être au vu des budgets et du projet qu'on nous a remis en commission financière.

La deuxième hypothèse qui doit être atteinte pour que nous réduisions effectivement bien de 31.71% notre dette est qu'il faudrait que nous investissions seulement si nous faisons un bénéfice et à hauteur de celui-ci.

Nous avons des idées, des envies, un plan de législature et des investissements à venir. Cela nous semble donc plus être un vœu pieux qu'une réalité. Cela démontre aussi que nous n'avons toujours pas de solution pour maîtriser cette dette communale qui totalise quand même 28 millions de francs pour la part qui nous importe.

Le groupe libéral-radical est sans souci mais vivra fort bien avec une autorisation d'emprunter de 10 millions puisqu'il s'agit de réemprunter des choses que nous avons déjà conclues à d'autres époques et nous l'accepterons à l'unanimité.

M. P. Vaucher (ELT) aimerait poser une question concernant la dette totale qui figure au bas de la page 2 du rapport. Il est stipulé "dette totale au 31.12.2009, 43'941'800 francs". Il constate que cela correspond à l'état au 1.1.2009. Est-ce qu'il faut remplacer la dette par 39'231'500 francs ou est-ce que les chiffres qui figurent en dessous pour la fondation des Indiennes et l'ESRN sont également au 1.1.2009 ?

M. J.-M. Germanier (cc) répond que tout est au 1.1.2009 ou au 31.12.2008.

La parole n'étant plus demandée, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

L'arrêté du Conseil général concernant une demande d'autorisation générale d'emprunter d'un montant total de 10'000'000 francs est accepté à l'unanimité.

M. J.-M. Germanier (cc) remercie le CG de sa confiance de nous accorder ces 10 millions, que nous n'allons pas jouer au casino… (il y reviendra lors des communications du CC).

8. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la constitution de diverses servitudes au profit du droit de superficie distinct et permanent N° D4018 du cadastre de Marin-Epagnier

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, signale, en accord avec l'art. 26 du RGC qui traite des incompatibilités relatives, qu'il passe la parole au vice-président qui traitera du sujet et quitte la séance pour un instant.

M. S. Girardin (ELT), vice-président du CG, signale que **la majorité reste à 16**.

M. D. Rotsch (cc) signale que nous nous trouvons face à une régularisation, chose qui aurait encore dû être faite lorsque la demande avait été déposée du temps de la commune de Marin-Epagnier.

Il s'agit d'une demande de grever des parcelles du cadastre de Marin-Epagnier d'un certain nombre de servitudes, lesquelles auraient dû figurer dans l'acte de départ qui a été mené lors du CG de Marin-Epagnier, comme dit en introduction.

Pour être totalement transparent, les coûts estimés pour cette opération ne seront pas mis au débit des époux Binggeli mais bien à celui de la commune.

Reste encore à fixer de manière précise si, du côté du notaire, il y a eu éventuellement une manière laxiste du fait qu'on pourrait interpréter cela par un oubli.

La question de base était de savoir si on mettait les frais à la charge des époux Binggeli, dans quel cas il serait entamé une phase de négociations pour savoir si la commune en est complètement responsable ou pas.

Mme A. Humbert (PSLT), au nom de la commission financière, signale que cet objet n'a pas soulevé de grands débats puisqu'il s'agit de régulariser la situation provoquée par une omission malheureuse au sujet du droit de superficie que nous avons accordé il y a quelques mois.

La commission vous invite donc également à soutenir ce rapport et l'arrêté qui le concerne, qu'elle a accepté à l'unanimité.

M. D. Jolidon (ELT) signale qu'il est dommage que ces servitudes n'aient pas été constituées en même temps que la constitution du DDP et, avec un petit clin d'œil au notaire en charge de ce dossier, le traitement de cette affaire a peut-être été un peu *léger*, mais comme cela n'est pas trop cher, nous accepterons l'arrêté proposé.

M. V. Breguet (PLRT) signale que le parti libéral-radical a pris connaissance avec intérêt du rapport et, après débat, a décidé d'accepter à l'unanimité des membres présents lors de sa séance de préparation l'arrêté soumis par le CC.

M. M. Borel (PSLT) signale que son groupe a également traité de ce point de l'ordre du jour lors de sa séance de préparation du CG.

Ce sujet n'a pas non plus déclenché de grands débats tant il nous paraissait nécessaire de finaliser complètement ce dossier.

Plusieurs d'entre nous ont également débloqué l'audition de ces servitudes qui n'ont pourtant rien d'exceptionnel, comparé aux circonstances.

Il nous paraissait en revanche également juste que les surcoûts ainsi occasionnés ne soient pas à la charge des époux Binggeli.

C'est finalement à l'unanimité que notre groupe soutiendra l'arrêté qui nous est proposé ce soir pour l'inscription de ces servitudes.

La parole n'étant plus demandée, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

L'arrêté du Conseil général concernant la constitution de diverses servitudes au profit du droit de superficie distinct et permanent N° D4018 du cadastre de Marin-Epagnier est accepté à l'unanimité.

M. D. Rotsch (cc) remercie le CG d'avoir accepté cet arrêté. Ainsi, la famille Binggeli, grâce à ces servitudes de canalisations, pourra évacuer les derniers soucis qu'elle avait sur le site.

9. Motions et propositions

Aucune.

10. Réponse du Conseil communal à la question écrite de Daniel Jolidon concernant les syndicats intercommunaux et les fondations, du 11 juin 200

M. D. Rotsch (cc) signale, en préambule, que la réponse est extrêmement exhaustive et tient sur 7 pages A4. Il en a fait une petite synthèse et espère être assez explicite.

Il précise que M. Jolidon en a reçu un exemplaire écrit.

Il remercie l'administration du travail fourni afin de dresser cette liste pour aboutir à des réponses précises et aussi exhaustives que possible.

Il rappelle rapidement les questions posées concernant les syndicats intercommunaux et les fondations (voir annexe).

En introduction, il faut savoir que la commune de La Tène est membre d'un certain nombre de ces institutions, notamment :

- d'associations de droit privé ou reconnues d'utilité publique, telles que l'ACN (association des communes neuchâteloises, l'ACDM (caravane dentaire), le Bibliobus, la COMUL, le GASL, le Noctambus et le RUN). A noter également l'ANIMATENE en passe de l'être ;

- de conventions de collaborations avec d'autres communes (SSREDL, SIS Centre de secours, SIS Sanitaire, SIS Feu) ;
- de collaborations parfois immémoriales de communes sans *véritable statut juridique* (Paroisse politique, qui rassemblait quatre communes politiques mais plus que trois aujourd'hui puisqu'il y a eu la fusion de deux de ses membres - plate-forme de discussions tenue entre les communes de La Tène, St-Blaise et Hauterive -) ; à noter également la CEN*E* en devenir (Communauté des Eaux de Neuchâtel [la commune de La Tène en est membre au travers de la commune de St-Blaise : des données techniques règlent cette collaboration]) ;
- de commissions reposant sur la législation cantonale (commission forestière du 1er arrondissement, conférences régionales des transports 1 et 2 [CRT 1, dont accessoirement la commission "mobilité" dans le cadre de la COMUL]) ;

La commune de La Tène est également actionnaire de diverses entreprises de droit privé ou semi-public (Groupe E SA, TN SA, Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat, VADEC et VITEOS).

Il y a aussi :

- quatre syndicats intercommunaux (ci-après : syndicats) : de la Châtellenie de Thielle (qui s'occupe du traitement des eaux usées ainsi que de la gestion de la déchetterie intercommunale de Cornaux), de l'école secondaire régionale de Neuchâtel (ci-après : ESRN), du Syndicat du Feu du Bas-Lac (ci-après : SFBL) et du Théâtre régional de Neuchâtel (ci-après : SITRN) ;
- et finalement, La Tène fait également partie d'une fondation, dite la fondation des Indiennes.

Les quatre syndicats dont est membre la commune de La Tène reposent sur une base légale cantonale, la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 (RSN 171.1), en particulier les articles 66 et suivants qui en déterminent la personnalité juridique, les organes légaux, le fonctionnement, ainsi que le processus de décision, etc.

A noter que la base réglementaire est, pour chacun de ces syndicats, s'agissant de la Châtellenie de Thielle le règlement général de 1999, de l'ESRN le règlement général de 1984, du SFBL le règlement général de 2002, adopté par les communes membres entre le 12 septembre 2002 et le 7 novembre 2002. Le règlement du SITRN date de 1997.

Pour répondre aux questions "Structure et organigrammes des Législatifs", tout syndicat doit avoir au moins un conseil intercommunal (organe législatif, comme le CG pour les communes) et un comité qui lui est un organe exécutif.

Le conseil intercommunal est le pendant au plan intercommunal du CG au plan communal. Il nomme en particulier les membres du comité. Il adopte le budget, les statuts et statue sur les comptes. Il délibère et vote sur les règlements nécessaires à l'accomplissement des tâches assumées par le syndicat.

Les organes des syndicats auxquels appartient la commune de La Tène sont pour :

- la Châtellenie de Thielle : le conseil intercommunal, un comité de direction, les vérificateurs de comptes et une commission financière externe ;
- l'ESRN : un conseil intercommunal, un comité scolaire (qui fonctionne comme commission scolaire et comme comité directeur) et des vérificateurs des comptes ;
- le SFBL : un conseil intercommunal, un comité et des vérificateurs des comptes ;
- le SITRN : le conseil intercommunal, le comité de direction, la commission financière (qui a une particularité) plus le conseil d'administration de la société immobilière.

  Il faut faire une différence entre le SITRN (Syndicat Intercommunal du Théâtre Régional de Neuchâtel, où il y a quelque part un bras culturel qui s'occupe justement des questions culturelles et de leur gestion) et la société immobilière qui s'occupe elle purement de la gestion du bâtiment.

Réponse à la deuxième question qui était des Autorités de contrôle : la question du contrôle des syndicats nécessite de tenir compte d'un élément essentiel de leur autonomie.

Ainsi, les décisions des syndicats (qui bénéficient d'une personnalité juridique de droit public) sont exécutoires sans l'approbation de celles des communes membres. Important à retenir.

Un contrôle, au sens large du terme, a toutefois lieu. Ainsi, les syndicats - comme les communes - sont sous la surveillance directe de l'Etat, les décisions des conseils intercommunaux étant soumises à la sanction du Conseil d'Etat.

Le règlement du syndicat doit prévoir une vérification des comptes, de la même portée que celle en vigueur pour les communes.

Le SITRN particulièrement, mais aussi la Châtellenie de Thielle, connaissent aussi une commission financière, ce qui les différencie des deux autres syndicats.

Concernant la troisième question sur les autorités compétentes pour les modifications du processus, de stratégie, de financement, sans entrer dans les détails, cette compétence appartient clairement au conseil intercommunal qui, sous réserve du règlement du syndicat intercommunal (qu'il adopte et modifie lui-même), dispose de compétences analogues à celles du CG.

S'agissant de la quatrième question concernant d'éventuelles rémunérations accordées aux différents acteurs (administrateurs, membres des exécutifs, etc.), les jetons de présence et honoraires accordés aux membres des conseils intercommunaux et des comités reposent sur une base réglementaire fixée dans le cadre desdits syndicats, généralement sur un règlement d'organisation, proposé par le comité au conseil intercommunal qui l'adopte.

Les rémunérations accordées aux acteurs *professionnels* dans le cadre des syndicats, p.ex. aux administrateurs, notamment ceux de l'ESRN ou de la Châtellenie de Thielle, reposent quant à eux sur des contrats de droit privé.

Pour les syndicats dont la commune de La Tène est membre, les jetons et honoraires sont les suivants :

- Châtellenie de Thielle :

  pour le conseil intercommunal : aucune indemnité versée directement par le syndicat, donc à charge des communes

  pour le comité de direction et la commission financière, les jetons de présence s'élèvent à 25 francs/heure/membre

- ESRN :

  pour le conseil intercommunal : aucune indemnité versée directement par le syndicat, donc à charge des communes

  le comité scolaire, qui fait aussi office de comité de direction, touche quant à lui des jetons de 20 francs/séance/membre

- SFBL ;

  aucune indemnité n'est versée. Tout est à la charge des communes, autant s'agissant du conseil intercommunal que du comité directeur, organe exécutif

- SITRN :

  pour le conseil intercommunal : aucune indemnité versée par le syndicat, donc à charge des communes

  pour le comité de direction, qui se charge des questions de gestion du fonctionnement du Théâtre et des questions culturelles : 50 francs/séance de moins d'une heure/membre, puis 75 francs/séance de plus d'une heure/membre

  pour le conseil d'administration (société immobilière), aucune indemnité n'est versée.

A noter que les indemnités versées aux membres du CC de La Tène pour leur participation à des séances de syndicats ou autres associations sont versées dans la caisse communale, les conseillers communaux étant indemnisés selon le tarif et les prescriptions communales.

Concernant la fondation des Indiennes, contrairement aux syndicats qui reposent sur la législation cantonale, il faut savoir que les fondations sont réglementées par la législation fédérale, aux articles 80 et suivants du CCS.

Les statuts de la fondation des Indiennes ont été adoptés le 9 novembre 1999 et ont été toilettés lors de la séance du 28 mai 2009.

Là aussi, les quatre questions posées tout à l'heure pour les syndicats s'appliquent également pour la fondation (structure et organigramme).

Le conseil de fondation est l'organe suprême et est, selon l'article 7 des statuts, formé d'au moins 7 membres. Il y a des représentants de la commune, des représentants sociaux, etc.

Le comité de direction est l'organe exécutif de la fondation, selon l'article 12 des statuts.

L'organe de contrôle est supprimé depuis le 28 mai 2009 et a été remplacé par un contrôle fiduciaire.

Concernant les autorités de contrôle, les fondations sont placées sous la surveillance de la corporation publique dont elles relèvent par leur but (art. 84 CCS).

En l'espèce, l'organe de contrôle (la fiduciaire) examine chaque année les comptes de la fondation et présente un rapport écrit au conseil de fondation.

Concernant les éventuelles rémunérations accordées aux différents acteurs des associations de droit privé (ACN, Bibliobus, COMUL, GASL, Noctambus, RUN, ACDM), les structures et organigrammes des Exécutifs et Législatifs s'agissant de ces associations, les organes et membres d'administration d'une association de droit privé, sont prévues conformément aux art. 60 et suivants du CCS.

Leurs autorités de contrôle sont régies par le CCS, ainsi que les autorités compétentes.

S'agissant des éventuelles rémunérations et indemnités accordées aux différents acteurs, elles sont en principe versées directement par les communes aux différents membres qui les représentent dans ces associations, à l'exception de la COMUL. En effet, cette dernière a mis en place des indemnités en son sein. Autrement dit, il y a une sorte de réflexe d'agglomérations et les représentants des communes au sein de l'association touchent une indemnité fixée par rapport à leur fonction par le biais du budget de fonctionnement de l'association. La COMUL a voulu mettre en place une sorte d'équité dans la mesure où ceux qui occupent des postes, dans le comité directeur p.ex., engagent plus d'heures dans le cadre de son fonctionnement. Il a donc été considéré comme injuste que les communes concernées doivent payer plus de rémunération à leurs propres membres. Ce budget étant alimenté par les cotisations de chaque commune, la répartition a paru être plus équitable.

M. D. Rotsch (cc) pense avoir dit l'essentiel et espère que M. Jolidon est satisfait de la réponse, sachant qu'il y a beaucoup plus de détails sur la version écrite qu'il a reçue.

M. D. Jolidon (ELT) se déclare satisfait de la réponse et remercie l'administration de l'excellent travail fourni.

11. Interpellations et autres questions

M. M. Muster (cc) signale que lors du dernier CG où l'on évoquait le rapport du CC au CG concernant le subventionnement des abonnements *Onde Verte* pour les élèves des écoles enfantine, primaire et secondaire de la commune de La Tène, M. Gremaud a posé deux questions pour lesquelles il a préféré attendre aujourd'hui pour répondre.

Ces questions étaient relatives d'une part aux mesures qu'entendait prendre la commune afin de sécuriser le cheminement des écoliers qui se rendent à pied ou à vélo au collège de

Marin ou St-Blaise et d'autre part à la possibilité de pouvoir négocier un abonnement correspondant aux besoins des élèves de notre commune.

Concernant la première question, il précise que plusieurs mesures existent déjà, qui seront ici relevées. Il parlera ensuite des perspectives qu'on peut entrevoir et finalement apportera une réponse à la deuxième question.

En ce qui concerne la première question, parmi les mesures existantes, on relève d'une part les patrouilleurs scolaires qui se trouvent sur la place du village à Marin, à l'entrée et à la sortie des écoles et d'autre part le Pédibus (initiative privée mais agréée par la commune) qui accompagne les enfants des quartiers Champ-des-Piécettes - Paul-Vouga, qui viennent à pied jusqu'au collège de Marin. Il y a toute l'infrastructure de trottoirs qui existent au travers de la commune, qui sont des éléments urbains pour la sécurité. Il y a des cheminements d'écoliers qui sont marqués par des lignes jaunes, qu'on trouve aussi sur le territoire de Wavre, ces lignes jaunes remplaçant les trottoirs. Finalement, il existe une piste cyclable entre Wavre et Marin, sécuritaire jusqu'à l'arrivée du futur triple giratoire. Les perspectives sont de mettre une suite à cette piste cyclable, en collaboration avec l'office fédéral des routes (OFROU), lorsqu'il s'agira de revoir les tracés de l'autoroute. On va imaginer une façon de passer depuis le bout de la piste cyclable actuelle jusque dans le village de Marin en évitant ce carrefour, un peu *guillotine*. Une autre perspective est la création d'un Pédibus sur Thielle-Wavre. Une troisième idée est de baliser un chemin pour se rendre de Marin à St-Blaise, chemin qui passerait par le chemin du Puits et qui descendrait en direction des magasins Manor et Jumbo pour arriver au sous-voies et conduire automatiquement les enfants en direction du collège de Vigner. Ces mesures seront à prendre dans un avenir plus ou moins proche.

En ce qui concerne la possibilité de négocier un abonnement, on s'est approché de la communauté tarifaire d'*Onde Verte* pour poser la question. On sait que les quelques communes qui se sont approchées de cette communauté tarifaire pour déposer une demande d'abonnement limité à une zone ont reçu une réponse négative. Actuellement, la seule façon d'obtenir un abonnement est de prendre un abonnement qui couvre deux zones.

M. S. Girardin (ELT) ajoute en complément que nous avons une commission de circulation, dont il fait partie. Nous avons entrepris un plan, comme une sorte de plan directeur, pour les années à venir. Nous nous sommes souciés dans un premier temps des zones 30 km/h (en particulier pour les automobilistes) et nous nous soucions actuellement du prochain projet qui s'occupe plus particulièrement des piétons et des cyclistes.

M. G. Gremaud (PSLT) se déclare satisfait de la réponse et remercie le CC.

12. Lettres et pétitions

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, signale que nos Autorités ont reçu deux courriers de la part de citoyens de la commune de La Tène.

Le premier, signé par 42 habitants de la commune, est une liste d'argumentations liée à la pétition traitée lors de notre dernière séance, pétition qui traitait des crottes de nos amis les chiens. Plusieurs autres sujets sont abordés dans cette lettre, qui pourront être pris en compte lors de l'élaboration du nouveau règlement de police de la commune de La Tène. Cette lettre n'étant pas formulée ni intitulée sous forme de pétition, elle sera remise, via le CC, à la commission réglementaire qui tiendra certainement compte d'arguments développés dans cette missive pour l'élaboration de quelques points de ce règlement de police. Cette lettre tient sur plusieurs pages et est à disposition de ceux qui souhaiteraient la lire.

Le second courrier est une lettre anonyme (à noter que ce genre de lettres passent en général à la poubelle). Elle montre quant à son contenu le mécontentement d'un citoyen. Les

thèmes abordés vont du diktat de Migros sur le territoire communal, mais traite également de la disparition de la poste du village, de la cité-dortoir de Marin, des propriétaires nantis de Thielle-Wavre et des gendarmes couchés. Cette lettre est également à disposition de ceux qui souhaiteraient en prendre connaissance. Elle est signée mais on ne sait pas de qui, ce qui est dommage parce que si les gens ont quelque chose à dire, on pourrait peut-être discuter (si on pouvait savoir avec qui). Il est dommage que les gens n'aient pas le courage de leurs opinions.

13. a) Communications du Conseil communal

M. J.-M. Germanier (cc), pour en revenir à cette lettre anonyme, signale qu'elle se terminait par : "Et maintenant, cerise sur le gâteau : un casino !!".

Ce projet de casino alimente depuis deux semaines de façon relativement régulière les médias.

Notre CC a quand même pu, depuis mars jusqu'à tout récemment, garder pour confidentielles les tractations qu'il avait avec un investisseur privé.

A un moment donné, les journalistes font parfois de bonnes investigations et il est difficile de retenir l'information plus en avant, surtout de la contredire quand la réalité est ce qu'elle est.

Il est vrai que le CC aurait souhaité informer la commission financière la semaine dernière et en primeur le CG ce soir puis faire un point presse demain. Cela ne s'est pas donné mais il faut comprendre comment fonctionnent les médias et comment fonctionne la politique d'information de nos jours.

C'est en mars 2009 que le CC a été approché par un investisseur privé. Il peut confirmer ce soir qu'il s'agit bien du groupe Escor, coté en bourse, qui a un siège à Düdingen dans le canton de Fribourg et qui exploite actuellement le casino de Locarno notamment. Un représentant du groupe Escor et un consultant spécialiste en casinos se sont approchés du CC car ils recherchaient un terrain sur la commune. Dans ce cadre-là, le CC a fort bien réagi puisque rapidement nous nous sommes mis en quête de visiter un certain nombre de terrains pour finalement aboutir et constater que, fort heureusement, notre commune possède un terrain, du côté de l'hôtel Ibis, en contrebas de l'autoroute, au Nord-Est de la parcelle, d'environ 3'500 m2, qui est actuellement en zone d'utilité publique (ZUP). Ce terrain était prévu à l'époque par la commune de Thielle-Wavre pour faire un dépôt pour les machines et autres matériaux des travaux publics.

Cette parcelle a été trouvée tout à fait intéressante par nos investisseurs et on s'est demandé comment continuer. Il y a des intérêts convergents entre les investisseurs et la commune parce qu'un projet de casino ne peut se mener qu'avec les Autorités. Lorsqu'on parle d'Autorités, il s'agit des autorités communale, cantonale et fédérale, raison pour laquelle, très vite et prudemment, nous avons couché sur papier les intentions des uns et des autres par le biais d'une lettre d'intentions.

A la suite de cela, nous avons un peu avancé dans le projet. Au niveau de l'investisseur, on parle d'un investissement - puisqu'il faut construire le bâtiment - à hauteur de quelque 10 millions. On parle d'un chiffre d'affaires (CA) de 20 millions de francs annuellement pour un casino de type B (et non d'un casino de type A). C'est un casino qui générerait 80 emplois, ce qui n'est pas négligeable par les temps qui courent. Il y a surtout des retombées financières et fiscales intéressantes. Au niveau des casinos de type B, le Canton, par rapport à un CA de 20 millions, devrait empocher quelque 3 millions d'impôt par année. Au niveau de la commune, respectivement du Canton, on empocherait les revenus de cette personne morale, en l'occurrence la société La Tène Casino SA (à créer), respectivement également l'impôt des personnes physiques qui y travailleraient pour autant qu'elles soient domiciliées sur la commune. On parle d'un potentiel de 400 joueurs par jour, ce qui n'est pas très énorme.

La commune a signé, en échange de la bonne volonté de faire avancer le dossier, comme ça se fait partout ailleurs, un montant financier qui serait versé année après année par le casino à une fondation à créer au niveau de la commune pour soutenir le sport, la culture et les loisirs, d'un montant minimum de 450'000 francs, variable en fonction du CA.

Les investisseurs privés ont fait des plans, on a regardé l'implantation et on s'est rendu compte que les exploitants de l'hôtel Ibis avaient des intérêts particuliers puisqu'ils aimeraient s'agrandir (tant mieux pour la commune car il y a quand même des secteurs qui marchent bien). Ils prévoient faire des chambres supplémentaires et aimeraient aussi exploiter au maximum leur parcelle.

Par rapport à notre ZUP au Nord-Est de la parcelle, il apparaissait intéressant de faire un échange de terrains avec l'hôtel Ibis pour ramener le casino le plus loin possible des habitations, respectivement le plus proche possible de la route cantonale, quelque part au Sud-Ouest de la parcelle où se construira de façon certaine un giratoire en 2011 ou 2012 au niveau des routes nationales. Tout cela est encore maintenant en discussion et on a des contacts réguliers avec l'hôtel Ibis. On a demandé un rendez-vous avec le registre cantonal pour avancer quelque part ce dossier.

Au mois d'août, nous avons été en grande discrétion rencontrer le Conseil d'Etat (MM. Studer et Hainard) pour présenter l'investisseur et notre projet. Nous avons reçu un accueil favorable du Canton puisque celui-ci, à fin septembre, a écrit au Conseil fédéral, avec copie à la commission fédérale des maisons de jeux, puisqu'il y aurait la possibilité que deux concessions de type B soient octroyées nouvellement au premier trimestre de l'année prochaine. Lorsqu'on regarde la carte de la localisation des casinos, Berne est déjà servie par deux fois (Interlaken et Berne) et on ne peut pas imaginer avoir un casino supplémentaire à Bienne. A Neuchâtel, il y a quelque part un trou. Si le Conseil d'Etat appuie fortement la demande et que la commission donne une concession, on a toutes les chances du monde de la voir arriver sur le canton. La voir arriver sur le canton ne signifie pas forcément la voir arriver au niveau de la commune de La Tène, raison pour laquelle nous avons dû être discrets pour avancer le projet car d'autres communes seraient peut-être intéressées par un projet de ce type-là.

Il précise encore qu'on a traité au niveau du CC du problème de l'addiction aux jeux et on en a également parlé avec le Conseil d'Etat. C'est quelque chose qui nous a pesé durant la discussion et dans la décision d'aller de l'avant car ce n'est pas quelque chose qui s'évacue comme ça. Simplement, nous avons été convaincus que les mesures curatives ou médicales qui seront mises en place permettront avec une certaine probabilité de déceler assez rapidement les joueurs maladifs afin de pouvoir remédier à ce problème.

Ce qui a plu au niveau de la commune, c'est qu'on a un développement touristique et économique, une création d'emplois, une revalorisation d'un terrain communal où il est difficile de faire quelque chose d'intéressant puisqu'en contrebas de l'autoroute et, il ne faut pas le cacher, il y a les aspects fiscaux.

Le dernier mot vous reviendra dans tous les cas de figure, pour autant que la concession soit octroyée et pour autant que le Canton soutienne un casino chez nous.

Comme dit précédemment, il y aura un échange de parcelles d'une part et d'autre part un dézonage ou une modification de zone mais cela reste de la compétence du CG. Rendez-vous peut-être, si tout va bien, au mieux dans le 2e trimestre de l'année prochaine.

Il faut aussi dire que tout peut s'arrêter si la commission fédérale des jeux dit qu'il n'y aura pas de concession. On aura alors fait quelque chose pour pas grand-chose. Mais si on peut aller de l'avant avec un tel projet, s'il est bien mené et qu'il nous donne tous les garde-fous et toutes les garanties nécessaires, cela serait pour notre commune quelque chose de tout à fait intéressant.

C'est un sujet hautement émotionnel : soit on est pour, soit on est contre et on ne va pas ouvrir un débat là-dessus ce soir. Il s'agit simplement d'une information préalable qui permet

au CC de confirmer ce que les médias ont effectivement dit, qui permet de vous expliquer pourquoi on ne vous a pas informé en primeur et de vous donner rendez-vous au fil de nos séances de CG pour d'éventuels développements quant à ce projet qui apparaît comme relativement enthousiasmant du point de vue de la nouveauté et du point de vue du rayonnement de notre commune. Dans notre programme de législature, on parle justement de rayonnement de la commune et cela pourrait être quelque chose de tout à fait intéressant.

M. D. Rotsch (cc) signale, vous l'avez certainement aussi appris par la presse, qu'il y a en ce moment une grande mouvance dans le cadre de la réorganisation des institutions cantonales. La question est traitée notamment dans le cadre de l'ACN (association des communes neuchâteloises) et des séances se tiennent dans le cadre des états généraux des communes. L'ACN organise à ce sujet une séance ici à l'Espace Perrier le 20 novembre et souhaite inviter le bureau du CG. Des convocations vous parviendront en temps utile.

b) Communications du bureau du Conseil général

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, lit la lettre de démission de Mme Malizia Penaloza du CG et de la commission de salubrité publique pour des raisons professionnelles et familiales.

Nous lui souhaitons beaucoup de plaisir pour la suite et la remercions du travail fourni et de son investissement durant ces dernières années.

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, rappelle que le 10 décembre aura lieu la séance du budget, suivie du souper.

14. Divers

M. S. Girardin (ELT) signale qu'on a relativement peu d'occasions de se retrouver ensemble que ce soit au niveau du CC, du CG ou en d'autres occasions, mis à part les séances de commissions et les soirs de CG. L'occasion se présente ce dimanche où un apéro-bouffe est organisé ici par l'Animatène. Il conseille donc à tous ceux qui ne l'ont pas encore fait de s'inscrire car il y a encore de la place. C'est un bon moyen de boire un verre dans un autre contexte.

M. A. Crameri (PSLT) signale qu'il n'ira pas jouer au casino et regrette que le CC ait consacré beaucoup de son temps pour ce projet au lieu de l'utiliser pour le logement ou l'habitat à loyers modérés notamment. Il faut savoir que dans un casino, à part quelques-uns, tout le monde perd. On dit d'un côté que c'est bien parce que les gens viendront à Marin mais ensuite ils repartiront aux services sociaux ou autres parce qu'ils auront perdu de l'argent. Il rappelle que les casinos luttent contre la Loterie romande qui elle soutient la culture et le sport. Il y a d'ailleurs une initiative qui a été lancée à ce sujet pour contrer les volontés de la commission fédérale et surtout des casinos pour éviter que la Loterie romande ne prenne des parts de marché. D'un côté, et si c'est vrai, il y aura peut-être quelques francs de plus pour la culture si le casino s'implante ici mais d'un autre côté, toutes les sociétés culturelles et sportives perdront de l'argent parce qu'il y en aura moins. Il s'occupe personnellement de clubs et il est difficile pour les jeunes, pour leur formation, d'obtenir de l'argent parce qu'il n'y aura bientôt plus personne qui s'engage à le faire. On aurait mieux fait de faire venir des entreprises et créer des emplois du secondaire ou du tertiaire, qui nous rapportent à longue échéance. Il y d'autres choses qu'un casino qui pourraient faire la renommée de la commune. Il souhaite vivement que ce projet ne se fasse pas ici.

M. D. Jolidon (ELT) est un peu embêté de passer après cette intervention car il voulait encourager les jeunes enfants à s'entraîner au casino... Vous savez que l'Entente marinoise, depuis très longtemps, organise une fois par année, le premier samedi après-midi de novembre, un loto. On prend en charge les enfants pendant deux heures pour permettre aux mamans et aux papas d'aller se promener ou de faire d'autres enfants, ce qui fait également rentrer de l'argent dans les caisses de la commune… Si vous avez des petits-enfants ou même des arrière-petits-enfants qui ont entre 5 et 11 ans, vous pouvez les amener à l'Espace Perrier samedi après-midi à 14 h 30. La seule condition est que chacun ait un petit cadeau pour achalander les quines.

La parole n'étant plus demandée, M. M. Binggeli (PLST), président du CG, clôt la séance à 21 h 47.

La rédactrice du PV,

J. Nussbaum

Au nom du Conseil général : Le président, Le secrétaire,

M. Binggeli N. Krügel

Annexe : ment.

Question de M. D. Jolidon (Cf. pvcg 11.6.2009)

Questions concernant les syndicats intercommunaux et les fondations
Grâce à la presse régionale, nous avons pris connaissance de la tenue des assemblées générales de différents syndicats intercommunaux ou des fondations dont notre commune est membre.
Lorsque l'argent du contribuable est engagé, il me semble indispensable que le Conseil général joue un rôle primordial dans ces syndicats et fondations or j'ai pu me rendre compte que la plupart des personnes citées (qui ont des postes à décision) sont des personnes qui soit n'habitent plus la commune soit qui ne font pas partie du conseil général. J'ai aussi remarqué que la structure et la composition ainsi que le fonctionnement de ces syndicats et fondations m'étaient inconnues.

Il se peut que je sois l'exception qui confirme la règle et que tout soit limpide pour beaucoup, mais je souhaiterais quand même que le Conseil communal nous fournisse des renseignements sur les points suivants

Pour chaque syndicat ou fondation dont nous sommes partie prenante

- Leur structure et les organigrammes des exécutif et législatif
- Leurs autorités de contrôle
- Les autorités compétentes pour les modifications de processus, de stratégie, de financement
- Les éventuelles rémunérations accordées aux différents acteurs (administrateur, membre des exécutifs, etc.)